Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **30 (1901)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tirelire, sous forme de petits tambours, qu'elle envoie pleine de bonbons, au prix modique de 35 centimes pièce, si l'on en prend 24 à la fois.

C'est là un moyen d'engager les enfants à l'économie.

Chronique scolaire

Confédération. — Voici la situation économique des instituteurs primaires des différents cantons de la Suisse en 1900 :

CANTONS	Instituteurs		Institutrices		Traitement en nature
	Traitements		Traitements		
	Minimum	Maxim.	Minimum	Maximum	
	FR.	FR.	FR.	FR.	
1. Zurich . . .	1200	1600	1200	1600	Logem., jardin, bois
2. Berne . . .	900	1700	800	1300	» » »
3. Lucerne . .	900	1620	700	1000	Logement, bois
4. Uri	400[1]	1300	400[2]	500[2]	— —
5. Schwyz. . .	800	1580	450[2]	500[2]	Logement, bois
6. Obwald . . .	1200	1400	450[2]	500[2]	» »
7. Nidwald . .	900	1200	400[2]	600[2]	— —
8. Glaris . . .	1000	1740	—	—	Logement
9. Zoug. . . .	1300	1300	1000	1000	»
10. **Fribourg** . . .	**800**	**1550**	**700**	**1120**	**Logement, jardin, bois**
11. Soleure. . .	1000	1345	1000	1000	» »
12. Bâle-Ville . .	2160	3380	1200	2030	— —
13. Bâle-Campag.	1000	—	1000	—	Log., jard., (72 a.), bois
14. Schaffhouse .	1400	2000	1120	1440	— —
15. Appenz. (R.-E.)	1860	—	—	—	— —
16. Appenz. (R.-I.)	1000	1200	1000	1000	— —
17. Saint-Gall . .	850	1500	850	1300	Logement
18. Grisons. . .	540	590	—	—	— —
19. Argovie. . .	1400	1700	—	—	— —
20. Thurgovie. .	1200	1600	—	—	Logement, jardin
21. Tessin . . .	650	800	400	600	» »
22. Vaud . . .	1400	1600	900	1050	Logem., jardin, bois
23. Valais . . .	390	440	330	370	Logem., bois
24. Neuchâtel . .	1600	2200	900	1600	— —
25. Genève. . .	1300	2550	900	1930	Logement, jardin

— D'après le *Bund*, le Conseil fédéral a décidé, vendredi, de maintenir tel quel son projet des subventions scolaires et de ne pas accepter les amendements proposés par la Commission du Conseil national. Ces amendements tendent surtout à atténuer

[1] Par demi-journées, pendant 6 mois. — [2] Sœurs.

le contrôle de la Confédération sur l'emploi des subventions fédérales et à stipuler que le projet entrera en vigueur aussitôt après son acceptation par les Chambres. Le Conseil fédéral veut maintenir le contrôle prévu par le projet. D'autre part, il veut attendre pour mettre la loi en vigueur que l'état des finances fédérales soit plus satisfaisant qu'il ne l'est aujourd'hui.

Fribourg. — La *Feuille officielle* vient de publier les résultats des examens de recrues qui ont eu lieu cet automne.

Si le nombre des bonnes notes s'est notablement accru, celui des mauvaises notes a augmenté aussi. Voici ces résultats par district scolaire :

	Bonnes notes		Mauvaises notes	
	1900	1901	1900	1901
Broye	57	73	12	19
Lac	41	49	13	5
Singine	27	28	19	25
Sarine	29	38	3	10
Ville de Fribourg	48	54	17	17
Gruyère	67	84	14	24
Glâne.	37	40	11	6
Veveyse	21	24	8	6
Total.	327	390	97	112

Valais. — Parmi les tractanda soumis en ce moment au Grand Conseil figure un projet d'augmentation du traitement du personnel enseignant primaire. D'après ce projet, les instituteurs définitivement brevetés recevraient 90 fr. par mois au minimum ; 80 fr. aux porteurs d'un brevet temporaire. Pour les institutrices, le minimum est respectivement de 70 fr. et 65. Voilà pour les écoles de six mois. Pour les écoles d'une plus grande durée, le minimum des six premiers mois serait le même, avec une adjonction de 10 fr. pour chaque mois en sus, non compris le logement, quatre stères de bois et une prime d'âge après dix ans d'enseignement. Ce projet vient d'être voté.

Berne. — Depuis plusieurs années, le manque d'instituteurs primaires se fait sentir dans la partie allemande du canton de Berne. Une statistique officielle évalue à 100 le nombre de places occupées par des étrangers. L'Ecole normale de Hofwyl et l'établissement privé de Muristalden en fournissent annuellement une quarantaine, mais c'est juste ce qu'il faut pour combler les vides causés par la mort, la retraite ou le changement de vocation. Or, l'augmentation de la population, le dédoublement des classes, exigeraient de 30 à 35 instituteurs de plus chaque année, et il est démontré que l'Ecole normale de Hofwyl, étant déjà trop chargée, est dans l'impossibilité absolue de répondre à ces exigences.

Dans ces conditions, Monsieur le Directeur de l'Instruction publique estime qu'une réforme radicale s'impose et qu'elle doit être accomplie d'urgence. Dans un rapport qu'il vient de sou-

mettre au Synode cantonal, il propose la suppression de l'établissement de Hofwyl et la création, à Berne, d'une grande Ecole normale, sous le nom d'Ecole Fellenberg.

Comme le principe de l'internat est généralement abandonné, la Direction de l'Instruction publique estime que l'on pourrait supprimer l'établissement de Hofwyl et adopter, pour la formation des instituteurs, le système de la liberté. Voici à peu près comment les choses se passeraient. L'élève qui se destinerait à la carrière d'instituteur recevrait sa première éducation soit dans une Ecole secondaire, soit dans un Gymnase, soit en partie dans un de ces établissements et en partie à la maison, bref, suivant les circonstances. L'Etat accorderait des bourses spéciales. A dix-huit ans, le candidat qui se serait ainsi préparé entrerait à l'Ecole normale de Berne, dont il suivrait les cours pendant quatre semestres et où se concentrerait tout l'enseignement pratique. La Direction propose de donner le nom de Fellenberg à cette Ecole normale.

Dans le cas où l'on ne voudrait pas adopter ce système, la Direction de l'Instruction publique demande qu'il soit créé à Berne une Ecole normale sans internat et dans laquelle les études dureraient cinq ans. Dans tous les cas, et pour parer au danger de voir des écoles se fermer faute de maîtres, le rapport conclut à la nécessité d'allouer des bourses, dès le printemps prochain, aux élèves des écoles moyennes qui se décideraient à embrasser la carrière d'instituteur.

CORRESPONDANCE

I

Conférence des instituteurs du Ve arrondissement, le 31 octobre 1901, à Bulle

Le 31 octobre écoulé, les instituteurs du Ve arrondissement étaient réunis en conférence à Bulle, sous la présidence de M. Oberson, inspecteur, avec l'ordre du jour suivant :

1o Compte rendu des examens préalables. — Organisation des prochains cours de perfectionnement ;

2o Transmission des livrets scolaires. — Communication des décisions prises dans la dernière conférence inspectorale ;

3o Choix des sujets d'application pour les prochaines conférences ; partielles;

4o Société de chant. — Compte rendu de la représentation. — Organisation du programme des prochaines répétitions:

5o Propositions individuelles. — Divers.

I. Compte rendu des examens préalables Organisation des prochains cours de perfectionnement

Monsieur le Président donne lecture de la note moyenne et du rang obtenus par chaque commune de l'arrondissement ensuite des